

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mars 2013 à 20 H 15, en mairie

	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent		Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
SAUNIER Renée	X								
RIZET Jean-Pierre	X				FOREST Jean-Charles	X			
GAUDET Charles	X				GATEAU Christelle		X		
TILLIER Jacky	X				LABAUNE Patrick	X			
RUAUX Eveline	X				LARUE Philippe	X			
DUVIGNAUD Jacques	X				LOMBARD Nathalie	X			
BASSY Jean-Paul	X				QUILLIVIC Eliane		X	X	
BOSSET Jacques	X				SCHIAVONE Pascal	X			
CHAVANEL Laurent	X				VANDROUX Andrée	X			
DUTREMBLE Gilles	X				VINCENT Chantal		X		

- Etai(en)t absent(es) excusé(es) : Christelle GATEAU - Chantal VINCENT - Eliane QUILLIVIC
- Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat respectivement à :  
Eliane QUILLIVIC à Jean-Paul BASSY

Un scrutin a eu lieu, Jean-Pierre RIZET a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 DECEMBRE 2012

Le compte rendu est adopté avec **16 voix "POUR"**

### BUDGET PRINCIPAL

Après avoir présenté le compte administratif Madame le Maire demande à M. RIZET premier adjoint, de présider le vote selon les termes suivants :

#### Compte administratif du budget principal 2012 :

	DEPENSES	RECETTES
Investissement	704 345,13	584 128,61
Fonctionnement	1 534 172, 53	1 879 946,44

L'excédent définitif à transférer au budget 2013 s'élève à **754 664 €**

Le compte administratif du budget principal 2012 est adopté par 16 voix "POUR", le Maire ne participant pas au vote.

### COMPTE DE GESTION 2012 DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte de gestion établi par le Percepteur est identique au compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé par 17 voix "POUR".

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

Mme le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2012 au budget primitif 2013, soit la somme de : **754 664 €**

**Accord avec 17 voix "POUR".**

## SUBVENTIONS 2013 - Voir annexe 1

Mme le Maire demande à M. GAUDET de présenter la liste des subventions qui seront soumises au vote.

M. Gaudet rappelle lors de son exposé, que seules les subventions qui ont fait l'objet d'une demande circonstanciée sont prises en compte, mais qu'en cours d'année il sera toujours possible d'attribuer des subventions après étude de leur bien fondé.

- Application d'une majoration de 2 % par rapport à 2012, uniquement sur la subvention de base et pour les sociétés Cirysiennes.
- Pas de hausse et maintien des valeurs pour les sociétés extérieures.
- Pour les sociétés sportives extérieures, calcul avec un forfait de 30 € + 1 € par adhérent de notre commune.

Il souligne que chaque année depuis 2008, l'enveloppe des subventions est maîtrisée et diminue : baisse de l'aide apportée à l'école de musique avec leur accord ; subvention à la Route de Saône et Loire de 1 200 € pour un départ à CIRY le 16 juin prochain, subvention exceptionnelle à l'ANACR de 50 € pour un congrès départemental, subvention double à la Prévention Routière de 100 € qui avait oublié de déposer un dossier en 2012, subvention nouvelle à l'Office de Tourisme communautaire pour 496,20 €

- Quelques chiffres concernant la subvention de 15 300 € affectée au budget du CCAS : Mme le Maire présente les réalisations de l'année 2012 et l'évolution de certaines de celles-ci depuis les années antérieures (postes de téléalarme, aides aux étudiants, apprentis, chômeurs, jeunes, distribution alimentaire et bons d'alimentation aux familles en difficultés, aides aux travaux pour personnes âgées).

Les élus qui font partie du bureau de certaines associations ne participent pas aux votes des subventions correspondantes aux dites associations :

➤ MM. DUTREMBLE, pour l'Amicale Laïque

**La subvention est adoptée par 16 voix "POUR", un élu ne participe pas au vote.**

➤ M. CHAVANEL, pour l'Association Locale des Parents d'Elèves

**La subvention est adoptée par 16 voix "POUR", un élu ne participe pas au vote.**

➤ M. BASSY, pour le Tennis Club

**La subvention est adoptée par 16 voix "POUR", un élu ne participe pas au vote.**

**Les autres subventions sont adoptées par 17 voix "POUR" un montant total de 77 303 €**

## PARTICIPATION AU RASED

Cette participation est demandée par l'Education Nationale pour aider au soutien à destination des enfants scolarisés et en difficultés.

Elle s'élève à 1,25 € par élève scolarisé : soit pour 222 élèves : **277.50 €**

**La participation au RASED est adoptée par 17 voix "POUR"**

## FISCALITE 2013 - FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES

Mme le Maire propose de maintenir inchangés les 3 taux de la fiscalité locale :

TH: 17,27 %

FB: 25,33 %

FNB: 60,97 %

**Les taux pour la fiscalité locale sont adoptés par 17 voix "POUR".**

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Mme le Maire demande à M. Rizet de présenter les chiffres des dépenses et des recettes prévues pour chaque section et de donner le détail des investissements.

Finalement, après diverses réunions et prises de contact, il a été décidé de déplacer le lieu du projet de construction d'un bâtiment à usage médical. Initialement prévu sur la place de la gare en utilisant le bâtiment de l'ancienne gare, il sera réalisé à l'emplacement du bâtiment B le Devant. Un emprunt de 200 000 € sera réalisé pour ce projet.

239 points lumineux d'éclairage public seront remis à niveau pour réduire les consommations et les coûts d'entretien.

Pour la quatrième année consécutive, les dépenses dans les économies d'énergie seront maintenues, le HLM de Rozelay a été choisi avec le changement de la chaudière, l'isolation de la toiture et la mise aux normes du local chaufferie. L'isolation extérieure du bâtiment avait été réalisée en 2010.

Un deuxième cours de tennis sera mis en réfection au bourg.

Les entretiens des chemins communaux continuent, en 2013 c'est le chemin Azy/Le Four qui sera concerné.

Comme chaque année l'entretien et l'achat de matériel pour les services techniques se poursuivent pour que les employés puissent assurer un travail de qualité au service de la commune.

L'enfouissement des réseaux sera terminé rue Bouillot jusqu'au carrefour de la Croix, cela permettra de finaliser l'aménagement du centre bourg (achat de mats d'éclairage public)

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à : 269 671 €.

L'excédent réel disponible en 2012 est de :

Excédent reporté 2012	<b>754 664 €</b>
Besoin de la section d'investissement	<b>444 325 €</b>

<b>Total</b>	<b>310 339 €</b>
--------------	------------------

Cet excédent sera affecté à la section de fonctionnement pour l'exécution du budget 2013.

<b>Dépenses de fonctionnement en €</b>	
Charges à caractère général	926 194
Charges de personnel	754 150
Charges de gestion courante	190 500
Intérêts des emprunts	12 039
Charges exceptionnelles	30 010
Atténuation de produits	200 000
Virement à la section d'investissement	444 325
Dépenses imprévues	10 000
<b>Total des dépenses fonctionnement</b>	<b>2 567 218</b>

<b>Dépenses d'investissements en €</b>	
Déficit d'investissement reporté (année antérieures)	246 015

<b>Recettes de fonctionnement en €</b>	
Excédent reporté	754 664
Atténuation de charges	20 000
Produits du domaine	22 000
Impôts et taxes	885 133
Dotations et subventions	821 421
Produits de gestion courante	63 000
Produits exceptionnels	0
Produits financiers	Néant
Transfert de charges	1 000
<b>Total des recettes fonctionnement</b>	<b>2 567 218</b>

<b>Recettes d'investissements en €</b>	
Virement de la section de fonctionnement	444 325

Capital des emprunts	48 000
Immobilisations incorporelles (y compris RAR)	53 5000
Immobilisations corporelles (y compris RAR)	201 500
Immobilisations en cours (y compris RAR)	431 6050
Dépenses imprévues	5 000
Cautions sur locations de logements communaux	1 600
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>987 220</b>
<b>Total des 2 sections</b>	<b>3 554 438</b>

Couverture du déficit d'investissement (années antérieures + RAR)	211 761
Différences sur réalisation	Néant
Dotations fonds divers et réserves	54 368
Subventions d'investissement (y compris RAR)	75 166
Emprunt	200 0000
Cautions sur locations de logements communaux	1 600
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>987 220</b>
<b>Total des 2 sections</b>	<b>3 554 438</b>

Le budget est adopté par 17 voix "POUR".

#### BUDGET ANNEXE "LOTISSEMENT RUE HENRI MUGNIER"

##### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Après avoir présenté le compte administratif Madame le Maire demande à M. RIZET premier adjoint, de présider le vote selon les termes suivants :

- Dépenses :	<b>26 066,80 €</b>
- Recettes :	<b>20 550,62 €</b>

Le compte administratif 2012 du budget annexe du lotissement "rue Henri Mugnier" est approuvé par 16 voix "POUR", le Maire ne prenant pas part au vote.

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion établi par le Percepteur est identique au compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé par 17 voix "POUR".

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Il reste les travaux de voirie définitive à réaliser. Les comptes du lotissement seront soldés à fin 2013 et une subvention communale de 27 459,12 € sera nécessaire pour équilibrer l'opération.

- FONCTIONNEMENT	<b>161 658,24 €</b>
- INVESTISSEMENT :	<b>93 379,12 €</b>

Le budget primitif 2013 du budget annexe du lotissement "rue Henri Mugnier" est approuvé par 17 voix "POUR".

### **DEMANDE DE DEROGATION POUR L'AMENAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES**

Après avoir provoqué deux réunions : une avec l'ensemble du personnel éducatif et l'autre publique, mais aussi avec les élus des communes voisines, et après avoir évoqué les difficultés de mise en œuvre pour les communes, Mme le Maire propose de différer la mesure en 2014. Une commission sera installée avec toutes les parties prenantes de cette mesure et devra donner ses résultats pour une mise en application à la rentrée 2014.

**ACCORD AVEC 17 VOIX "POUR"**

### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PIIC 2013**

Dans le cadre des subventions PIIC du Conseil Général, la commune peut prétendre pour la construction du bâtiment à usage médical à une subvention de 35 000 €.

**ACCORD AVEC 17 VOIX "POUR"**

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

D'un montant de 9 051,17 €, cette admission en non valeur concerne des loyers non recouverts.

**ACCORD AVEC 17 VOIX "POUR"**

### **MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Cette modification porte sur la gratuité pour d'éventuelles manifestations du RAM et à titre exceptionnel pour l'assemblée départementale du CNAS le 11 avril prochain.

**ACCORD AVEC 17 VOIX "POUR"**

### **RECRUTEMENT D'ANIMATEURS POUR LES VACANCES DE PRINTEMPS**

Le centre de loisirs (3-6, 6-11, adolescents) fonctionnera la semaine du 15 au 19 avril avec 4 animateurs sur la base de 35 heures hebdomadaires chacun.

**ACCORD AVEC 17 VOIX "POUR"**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Proposition d'un vœu pour le maintien de la gare de Gévelard qui devrait fermer selon la SNCF, vœu accepté à l'unanimité.
- Des travaux importants de changement de ballast sont en cours sur la voie ferrée de PARAY-LE-MONIAL à MONTCHANIN
- Fin de la démolition du bâtiment B en juin 2013
- La Route de Saône-et-Loire partira de CIRY devant la salle des fêtes le 16 juin prochain (étape Ciry-Sanvignes)
- La Briqueterie accueillera une résidence d'artistes en juillet sur le thème des potiers
- CIRY accueillera en 2013 INTERVILLAGES le 29 Juin et le TELETHON le 7 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le secrétaire de séance,  
Jean Pierre Rizet.